

**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 00

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize
le 19 février

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 février 2013

PRESENTS : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr R. LA TORRE,
M. C. CAVALLI Adjoints
Mme C. MARTINEZ, Mr B. STERN,
Mr F. FILIGHEDDU, Mme G. CLERTON, Mr J. PLENAT,
Mr A. DEL'MONTE, Mr O. GHIBAUDO, Mme M. MULLER
Conseillers municipaux.

POUVOIRS

Mme C. COLLANGETTES a donné pouvoir à Mme C. MARTINEZ
M. M. BIESCAS a donné pouvoir à M. B. STERN

SECRETARE DE SÉANCE : Mme C. MARTINEZ

Transmis Sous Préfecture le 20/02/2013
Reçu en Sous Préfecture le 21/02/2013

N° 06/2013

Tarif des droits de place : camions – Pizza

Madame le Maire informe le conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les droits de place pour les camions-pizza qui souhaitent renouveler leur activité.

3 emplacements sont prévus sur la commune :

- Place Révérend Père Pire
- Place Michel GOY
- Place des 4 chemins

Après rendez-vous entre la commune et les propriétaires des camions-pizza en novembre dernier, il a été convenu ce qui suit :

- **Place Révérend Père Pire**
Ouverture de début avril à fin septembre (tous les jours) 200 €/mois
- **Place Michel Goy**
Ouverture du 15 juin au 15 septembre et vacances de printemps
Dimanche – lundi – mercredi – vendredi
200 €/mois du 15 juin au 15 septembre
50€/ mois pour les vacances de printemps

- **Place des 4 chemins**
Ouverture de début avril à fin septembre
Vendredi – Samedi – dimanche d’octobre à Mars
+ vacances scolaires
200 €/mois d’avril à septembre
50€/mois pour les autres mois

Le Conseil Municipal après avoir entendu les propositions de Mme le Maire,

VOTE

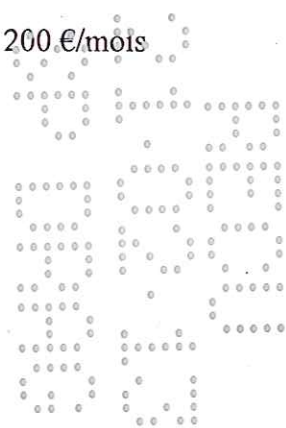
POUR : 14 Voix

CONTRE : 0 Voix

ABSTENTION : 1 (M. J. PLENAT)

DECIDE d’attribuer les 3 emplacements pour les camions pizza comme suit :

- **Place Révérend Père Pire**
Ouverture de début avril à fin septembre(tous les jours) 200 €/mois
- **Place Michel Goy**
Ouverture du 15 juin au 15 septembre
Dimanche – lundi – mercredi – vendredi
200 euros /mois
50 €/mois pour les vacances de printemps
- **Place des 4 chemins**
Ouverture de début avril à fin septembre
Vendredi – Samedi – dimanche d’octobre à Mars
+ vacances scolaires
200 €/mois d’avril à septembre
50€/mois pour les autres mois



DIT que ces tarifs seront réévalués si nécessaires,

PRECISE que l’autorisation d’occupation du sol fera l’objet d’un arrêté individuel,

DIT qu’une convention sera établie avec la propriétaire du camion Pizza pour occupation du domaine public

Pour extrait conforme,

Mme le Maire,
A.M. COUMARIANOS

